

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHÉMINS (RISEDE)**

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 21 avril 2021.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Réjean Bédard
Siège #2 - Étienne Prévost
Siège #3 - Marcel Bégin

M. Christian Chabot, maire de Sainte-Justine, en remplacement de M. André Ferland

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - André Ferland

Formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire.

M. Pierre Morneau, directeur général et Mme Émilie Goudreault, chargée de projet pour la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, qui agira comme secrétaire de l'assemblée, assistent également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la présidente déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

24-04-21

1.1 - Résolution - séance par visioconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 03 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance soit publique, celle-ci doit être publiciser dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN BÉDARD, REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil d'administration de la régie des incendies

du secteur Est des Etchemins ainsi que les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

QUE la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la **RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

ADOPTÉE

25-04-21

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 21 avril 2021 tel que modifié.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 - Résolution - séance par visioconférence

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2021

3.1 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2021 - RÉPÉTEUR

3.2 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2021 - ENTENTE FRAIS

DE CASCADE

4 - FINANCES

4.1 - ACCEPTATION - CORRECTION À LA LISTE DES COMPTES DU

MOIS DE MARS 2021

4.2 - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2021

5 - AFFAIRES COURANTES

5.1 - CAMION AUTOPOMPE EN CONSTRUCTION

5.2 - UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE LA RÉGIE PAR LES

MUNICIPALITÉS

6 - CORRESPONDANCE

7 - VARIA

7.1 - SORTIES DU MOIS

7.2 - DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE

7.3 - RECRUTEMENT

7.4 - RÉVISION DU SCHÉMA INCENDIE

7.5 - SUIVI CAMION 207

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

26-04-21

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2021

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, et que les membres présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 17 mars 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.1 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2021 - RÉPÉTEUR

Le montant de la soumission est de 3353.42\$ avec les ajouts demandés par rapport à la précédente soumission.

Entente avec la fabrique en développement. Le sujet sera discuté en rencontre de la fabrique jeudi le 22 avril 2021. Suivi à la prochaine rencontre RISEDE pour adoption de l'entente.

27-04-21

3.2 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2021 - ENTENTE FRAIS DE CASCADE

ATTENDU QU'une entente entre la municipalité de Sainte-Justine et les municipalités qui utilisent le cascade qui a été installé dans un bâtiment appartenant à la municipalité de Sainte-Justine avait été signée lors de l'installation de cette dernière;

ATTENDU QUE cette entente stipulait qu'aucun frais ne seraient chargés à la municipalité de Sainte-Justine pour le remplissage de leurs bonbonnes.étant donné que ceux-ci fournissent gratuitement un emplacement adéquat pour l'équipement qui sert à 8 municipalités;

ATTENDU QUE depuis la création de la régie, la municipalité de Sainte-Justine se retrouve à payer ces frais puisque les factures sont payées à partir du budget général de la régie et que le budget provient des quotes-parts de l'ensemble des cinq (5) municipalités constituant la régie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) rembourse à la municipalité de Sainte-Justine chaque année le montant équivalent à la moyenne des factures des quatre autres municipalités constituant la Régie des Incendies du secteur Est des Etchemins.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

28-04-21

4.1 - ACCEPTATION - CORRECTION À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2021

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la liste des comptes 03-2021.

ATTENDU QU'à la ligne 6 de cette liste aurait dû être inscrit un montant de 74.19\$ et non 34.39\$

ATTENDU QUE suite à cette correction, le total des comptes à payer pour le mois de mars 2021 est passé de 28,215.15\$ à 28,254.95\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN CHABOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no. 03-2021 corrigée telle que présentée. Le total des comptes de la liste des comptes corrigée pour mars 2021 s'élève à 28,254.95\$

ADOPTÉE

29-04-21

4.2 - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2021

ATTENDU QUE la liste des comptes 04-2021 pour le mois d'avril 2021 en date du 15 avril 2021 dans laquelle figurent tous les comptes ajoutés totalise un montant de 32,717.37\$:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins

(RISEDE) adopte la liste des comptes no. 04-2021 corrigée telle que présentée. Le total des comptes pour avril 2021 s'élève à 32,717.37 \$

ADOPTÉE

5 - AFFAIRES COURANTES

5.1 - CAMION AUTOPOMPE EN CONSTRUCTION

Demande de soumission pour le taux d'intérêts et l'emprunt en cours sur le système d'appel d'offres.

La préparation du camion suit son cours, selon le délai.

5.2 - UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE LA RÉGIE PAR LES MUNICIPALITÉS

Dès que le nouveau camion sera prêt, les camions de Sainte-Justine et Saint-Cyprien ne seront plus utilisés par la régie.

6 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

7 - VARIA

7.1 - SORTIES DU MOIS

Détails des sorties du mois

30-04-21

7.2 - DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Magloire soulignera son 150e anniversaire à l'été 2022;

ATTENDU QUE la rue Mercier sera fermé par une tente pendant la fin de semaine des festivités et que cela fera en sorte que le camion de pompier ne pourrait pas sortir pour se rendre sur les lieux d'une intervention au besoin

ATTENDU QUE selon ces informations, la municipalité en a informé le directeur de la Régie, M. Morneau, afin d'établir une façon de faire et que la solution proposée est de déplacer le camion à un autre endroit pendant ce temps afin qu'il soit accessible à tout moment

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CHRISTIAN CHABOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) accepte que le camion incendie de la municipalité de Saint-Magloire soit déplacé pendant la fin de semaine des festivités du 150e anniversaire qui aura lieu à l'été 2022.

ADOPTÉE

7.3 - RECRUTEMENT

Texte : Explication du travail, recrutement

Faire une démarche de visibilité pour attirer

Proposer à plus de pompiers de suivre leur classe 4B - Faire la promotion de cette offre.

7.4 - RÉVISION DU SCHÉMA INCENDIE

Réunion avec le comité de sécurité incendie: les fermes seront ajoutées au schéma.

Discussion avec le représentant du ministère: programme allégé est proposé pour faciliter l'approche avec les producteurs. Il sera aussi question d'une entente avec l'UPA pour entrer plus facilement en relation avec les producteurs sur le territoire. M. Morneau précise qu'une méthode d'aseptisation comprenant des habits spéciaux pendant la visite pour éviter les bactéries/ virus sera proposée.

Risque faible (Résidence) demande pour extensionner aux 7 ans et non aux 5 ans puisque la visite est plus complète qu'ailleurs au Québec

Programme quinquenal: borne sèche fonctionnelle 4 saisons dans 2 municipalités: Saint-Magloire: borne de la rue Goulet et Saint-Camille: borne de la rue Fournier. De plus St-Magloire, prévoit l'ajout d'une borne sèche à partir d'un lac dans le rang St-Cyrille. Une analyse à savoir s'il y a un besoin d'en produire d'autre afin d'améliorer la couverture en eau sur le territoire de la Régie. Il faudra faire une prédiction des camions qui seront à changer dans les prochaines années.

7.5 - SUIVI CAMION 207

Camion 207: Saint-cyprien - le réservoir arrivera fin avril / début mai. Les assurances couvrent la location et les réparations. Ils rembourseront les coûts moins la franchise de 2500\$.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

31-04-21

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS de procéder à la levée de la séance à 20H18

ADOPTÉE

Marielle Lemieux, présidente

Pierre Morneau, directeur général
et secrétaire-trésorier